

MARLY, le 20 février 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 19 février 2025
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE, MOREL
Nombre de membres présents	: 07		Mmes FRANCFORT, HETHENER,
Nombre de suffrages exprimés	: 10		JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 04	<u>Absents excusés</u>	Mme HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme KUNTZ (délégation à Mme HETHENER)
			Mme NOEL (délégation à Mme MOREAU)
			Mme FONTAN

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 12 février 2025

IV – Ramassage des déchets verts

Le service espaces verts de la mairie assure la collecte des déchets verts les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois sur toute la commune depuis 2008.

- ❖ La collecte est réservée exclusivement :
 - aux personnes à partir de 70 ans
 - aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux de 80 % et plus sans limitation d'âge
- ❖ Sous conditions de ressources

Afin que ces plafonds reflètent au plus juste la réalité sociale, il a été décidé en 2021 de se référer aux plafonds du SMIC (revalorisés chaque année).

De ce fait, pour 2025 les conditions de revenus ne devront pas excéder :

- personne seule 1 426,30 € par mois
soit un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de 17 115,69 €
- couple 2 139,45 € par mois
soit un Revenu Fiscal de Référence (RFR) de 25 673,53 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :
Pour l'année 2025,

- d'APPLIQUER les tarifs revalorisés sur la base du SMIC
 - personne seule 1 426,30 € par mois
 - couple 2 139,45 € par mois

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 20 février 2025.

Pour extrait conforme, Marly, le 20 février 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales